

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 39

6 janvier 2014

### SOMMAIRE

3B4Sports S.A. ....	1865	Matexi Luxembourg .....	1829
Arctic LES (Luxembourg) S.à r.l. ....	1853	Menuiserie Faber & Fils .....	1841
A&T Equity .....	1868	NC Finance S.à r.l. ....	1856
Babouille, s.à r.l. ....	1831	Parthus Finance SPF SA .....	1846
Borderline Investholding S.A. ....	1852	PWAccounting S.à r.l. ....	1862
Boreana S.A. ....	1853	RCS Management (Luxembourg) S. à r.l. .....	1861
Broadband Power Solutions .....	1831	REA Group European Production Center .....	1862
Bureau d'Expertises Thomas G. S.à r.l. ...	1830	Sogesmaint Luxembourg .....	1854
C71 .....	1841	Staco International SA .....	1872
Cavalux S.à r.l. ....	1863	Star World S.A. ....	1855
C Copy S.A. ....	1826	Sublime S.à r.l. ....	1855
Centre Commercial du Mierscherbiérg ..	1840	Tamana Holding S.A. ....	1871
EDU Luxco S.à r.l. ....	1870	Tasty Strategies S.A. ....	1866
Epuramat S.A. ....	1858	Tea S.A. ....	1872
ERIC TRIOL CONSULTING, en abrégé ETC .....	1863	The Ark S.à r.l. ....	1871
E.Völker Peinture Générale S.à r.l. ....	1840	TPL Aschersleben S.à r.l. ....	1865
Excotech S.A. ....	1853	TPL Neckarsulm S.à r.l. ....	1866
Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A. ....	1855	Trading and Sourcing Company S.A. ....	1851
Hugh S.A. ....	1840	Tramade S.à r.l. ....	1866
IF-Finance .....	1862	T.S.G. Corporation S.A. ....	1871
JPLFGDM Securitization S.à r.l. ....	1831	VieGuarantee S.A. ....	1865
Kelapa Capital .....	1842	Widr S.à r.l. ....	1867
Leonardolux S.à r.l. ....	1867	Würzburg Holding S.A. ....	1866
Lintor S.A. ....	1826	XLS-Invest SA .....	1872
LVHF Luxe S.A. ....	1841	Zuang Distribution S.A. ....	1872

**Linter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.685.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013174186/12.

(130212675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**C Copy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Îlot Ouest.  
R.C.S. Luxembourg B 181.747.

## STATUTS

L'an deux mille treize,

Le quatorze novembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Carmela CUSUMANO, gérante de société, née à Metz (France) le 24 décembre 1962, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz (France), 1, rue de Pont à Mousson.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "C COPY", (ci-après la "Société").

**Art. 2.** Le siège social est établi à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Îlot Ouest.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation directe ou indirecte de toute entreprise, société commerciale ou financière ayant pour activité:

- Toutes prestations de services, la location et la vente de fournitures diverses dans le domaine de la bureautique. Elle fournira en tout ou partie l'ensemble des services et prestations qui s'y rapportent tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

- La Société a en outre pour objet les études, le montage et la réalisation de tous projets immobiliers, industriels, touristiques, commerciaux ou autres ainsi que la promotion et la construction immobilières et tous les services et assistance liés à ces activités.

- Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

- La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

- La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du président du conseil, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci -avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature individuelle d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 14.** Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 30 mars 2015.
- 3) Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit: Madame Carmela CUSUMANO, prénommée, trois mille cent actions, 3100.

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents (1.200.-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:

- Madame Carmela CUSUMANO, gérante de société, née à Metz (France) le 24 décembre 1962, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz (France), 1, rue de Pont à Mousson.

3.- La société anonyme "FIDES.", avec siège social à F-57140 Woippy, 72C, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 442 020 509, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4.- Le siège social est établi à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Îlot Ouest.

5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. CUSUMANO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 novembre 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013163308/170.

(130199189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

### **Matexi Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.196.

L'an deux mille treize,  
le onze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «MATEXI LUXEMBOURG» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 71, route de Luxembourg, L-8440 Steinfort, constituée suivant acte notarié dressé en date du 04 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 04 avril 2003, sous le numéro 369 et page 17693.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 92 196.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié dressé en date du 08 mai 2003, lequel acte de modification des statuts fut régulièrement publié au Mémorial, en date du 02 juin 2003, sous le numéro 599 et page 28741.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme SIMON, demeurant à Rue Moulin Saint Lambert 6, 1457 Nil-Saint-Vincent (Walhain), Belgique.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent DEMEUSE, employé privé, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Steinfort vers Mamer et de fixer sa nouvelle adresse au 85, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Décision de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

3.- Décision de prendre acte de la démission de la société Carma SPRL en tant qu'administrateur et de nommer Brunim SA en tant que nouvel administrateur.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social se chiffrant à CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant ainsi représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Steinfort vers la Commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg et DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 85, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa du même article DEUX (2) aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 2. (Premier alinéa).** «Le siège de la société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de prendre acte de la démission de la société «Carma SPRL», représentée par son représentant permanent Carl Van den Eynde, en tant qu'administrateur de la Société, et décide de nommer «Brunim SA», avec siège social sis à Solhofdreef 35, 2630 Aartselaar, Belgique, numéro d'entreprise 0442.802.129, représentée par son représentant permanent Bruno Vande Vyvere, en tant que nouvel administrateur de la Société.

La durée du mandat du nouvel administrateur se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, (Grand-Duché de Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. SIMON, B.D. KLAPP, V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14709. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013163683/70.

(130199327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Bureau d'Expertises Thomas G. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 150.112.

*Constatation de Cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, il résulte que le capital social de la société à responsabilité limitée Bureau d'Expertises Thomas G. S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Guillaume, dit Guy THOMAS, expert judiciaire, né à Pétange, le 27 octobre 1948, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling: cent vingt-cinq parts sociales .....	125
Total: cent vingt-cinq parts sociales .....	125

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Guillaume, dit Guy THOMAS

L'associé unique / Le gérant unique

Référence de publication: 2013174587/18.

(130213400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Babouille, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 87.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BABOUILLE, s.à r.l.*

Référence de publication: 2013174589/10.

(130213632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**B.P.S. S.A., Broadband Power Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4/4, Zone Industrielle «In den Allern».

R.C.S. Luxembourg B 94.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174585/10.

(130213459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**JPLFGDM Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 181.760.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Sycamore Luxembourg S.A., having its registered office at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117449, and having a share capital of EUR 224,000, hereby represented by Mrs. Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal. Said proxy, after being initialized ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of JPLFGDM Securitization S.à r.l. (the "Company"), which is hereby established as follows:

**I. Form, Name, Duration, Registered Office**

**Art. 1. Form and Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of JPLFGDM Securitization S.à r.l. which shall have the status of a securitization company within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law"), and which shall be governed by the Securitization Law, the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 3. Registered Office.**

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, which shall be adopted at a simple majority of the casting votes.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

## II. Purpose of the Company

### Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of and to the fullest extent permitted by the Securitization Law. The Company may, in this context, acquire or assume, directly or indirectly, the risks, existing or future, relating to the holding of securities, receivables, debt instruments or bonds, whether downgraded or not, loans and in general any assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as the risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties by issuing securities of which the value and the return depend on these risks, in one or more regular operations or on a continuing basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, granting guarantees or by committing itself in any other way. It may also dispose of the assets it holds, whether existing or future, to the extent permitted under the Securitization Law.

4.2. The Company may to the extent permitted under the Securitization Law (i) acquire, hold and dispose of, in any form and by any means, whether directly or indirectly, participations, rights, interests, and commitments in Luxembourg or foreign entities, (ii) acquire, dispose of and invest in stocks, securities, assets, subscription rights, loans, bonds, notes, advances and other debt instruments or other transferable securities. The Company may grant pledges as well as any type of guarantees or securities to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

4.3. The Company may issue bonds, notes or any other debt instruments, certificates, stocks, beneficiary shares, warrants and other type of transferable securities whose value or yield is linked to the assets and liabilities of the Company (hereinafter the "Instruments"). It may further borrow money in any other form, subject to the Securitization Law.

4.4. The Company may enter into, execute, deliver or perform any swaps, forward contracts, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against currency exchange risks, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its securitization purpose.

## III. Capital and Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) each.

5.2. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

5.3. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

### Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is evidenced by inscription in this register.

The Company will recognize only one holder per share. Joint-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to take part in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be effective vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.5. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.6. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

#### **IV. Subordination, Assignment and Prohibition to seize the Company's assets or to petition for the Company's bankruptcy**

##### **Art. 7. Subordination, Assignment.**

7.1. The sole manager or the board of managers may provide that the rights of the Investors (as defined hereafter) and creditors may be subordinated to the payment of other Investors or creditors.

7.2. The term "Investors" shall refer to the largest extent and in a generic manner to any investor in the Company, having subscribed either to shares or fractional shares, debt instruments, notes, bonds or other financial instruments or also having granted loans or other guarantees to the Company.

7.3. Subject to any specific prohibitions or limitations provided for in the contractual documents to which the Company is a party (including in relation with the issuance of Instruments), the Company is authorized to assign its assets provided such assignment is approved by a resolution of (i) the general meeting of shareholders and (ii) the sole manager or the board of managers, each identifying the assets subject to assignment.

**Art. 8. Prohibition to seize the assets of the Company or to petition for bankruptcy of the Company's assets.** Any Investor or creditor of the Company or any person who has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees neither (1) to seize any assets of the Company, nor (2) to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

#### **V. Management**

##### **Art. 9. Management.**

9.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

9.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

##### **Art. 10. Decisions of the managers.**

10.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

10.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice.

10.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

10.5. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

10.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

10.8. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

##### **Art. 11. Powers of the manager(s).**

11.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

11.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

11.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

**Art. 12. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the sole signature of any manager acting individually or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 11.2. and 11.3. of these Articles.

**Art. 13. Manager's liability.** A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

## VI. Shareholding

### Art. 14. Voting Rights.

14.1. Each share entitles its holder to one vote.

14.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

**Art. 15. Powers.** The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

### Art. 16. Decisions of the sole shareholder.

16.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

16.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

### Art. 17. Decisions of the general meeting of shareholders.

17.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

17.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

## VII. Financial year, Annual accounts, Auditors, Allocation of profits

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1 October and ends on the 30 September of each year.

**Art. 19. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

### Art. 20. Independent Auditor(s).

20.1. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur d'entreprises agréé).

20.2. The independent auditor(s) shall be appointed by the sole manager or the board of managers of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

### Art. 21. Allocation of profits.

21.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

21.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

21.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

21.4. The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

## VIII. Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution - Liquidation.

22.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

22.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

## IX. General Provisions

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitization Law and the Law.

**Art. 24.** These articles have been drawn up in an English and a German version. In the event of discrepancy between the two texts, the English version shall prevail.

### *Transitional disposition*

By exception, the first financial year of the Company will start as of the date of the incorporation of the Company and end on 30 September 2014.

### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Sycamore Luxembourg S.A. ....	100	12,500	12,500
Total: .....	100	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred eighty-five euro (EUR 950.-).

### *Extraordinary General Meeting*

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the board of managers of the Company for an undetermined period of time:
  - a) Pascal BRUZZESE, company director, born on April 7, 1966 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.
  - b) Fabien WANNIER, company director, born on July 18, 1977 in Bern (Switzerland), with professional residence at Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, United Arab Emirates.
  - c) Milène BELEM, company director, born on August 13, 1985 in Samuel / Soure (Portugal), with professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.
  - d) Sylvain KIRSCH, company director, born on April 8, 1956, in Luxembourg, with professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

### **Folgt die Deutsche Übersetzung:**

Im Jahr zweitausenddreizehn, am fünfundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtswohnsitz in Luxembourg,

Ist Erschienen:

Sycamore Luxembourg S.A., mit Sitz in der Grand Rue Straße Nr. 31, L-1661 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer 117449, mit Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 224.000, hier rechtmäßig vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Angestellte, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer privatschriftlich erteilten Vollmacht. Die ausgestellte Vollmacht, welche ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung société à responsabilité limitée namens JPLFGDM Securitization S.à r.l. (die "Gesellschaft"), welche die Partei gründet, wie folgt zu beurkunden:

### **Titel I. - Form, Bezeichnung, Dauer, Sitz**

**Art. 1. Form und Bezeichnung.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet (société à responsabilité limitée), die die Bezeichnung JPLFGDM Securitization S.à r.l. führen wird, welche als Verbriefungsgesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungen, wie abgeändert (das „Verbriefungsgesetz“), gilt, und welche dem Verbriefungsgesetz, dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, sowie dieser Satzung, unterliegt.

**Art. 2 Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

#### **Art. 3. Sitz.**

3.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

3.2 Er kann innerhalb der Stadt Luxemburg durch Entscheidung des Geschäftsführers oder, je nach dem Fall, der Geschäftsführer, verlegt werden.

Der Sitz kann woanders in Luxemburg-Staat durch Entscheidung der Gesellschafter oder der Generalversammlung der Gesellschafter, die durch eine einfache Mehrheit angenommen wird, verlegt werden.

3.3 Filialen oder Dienststellen der Gesellschaft dürfen entweder in Luxemburg oder im Ausland durch Entscheidung des Geschäftsführers oder, je nach dem Fall, der Geschäftsführer, gegründet werden.

### **Titel II. - Zweck der Gesellschaft**

#### **Art. 4. Zweck.**

4.1 Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Verbriefungsgeschäften im Sinne und in vollem Umfang des Verbriefungsgesetzes. Die Gesellschaft kann, diesbezüglich, mittelbar oder unmittelbar, bestehende oder künftige Risiken erwerben oder übernehmen, die sich aus Wertpapierbeständen, Forderungen, Schuldverschreibungen, Bonds, herabgesetzt oder nicht herabgesetzt, Darlehen oder grundsätzlich aller Art Anlagegüter, bewegliche oder unbewegliche, materielle oder immaterielle, ergeben. Inbegriffen sind auch Risiken, die sich aus Verpflichtungen Drittparteien oder ganz oder teilweise bezogen auf Aktivitäten solcher Drittparteien, ergeben. Der Erwerb von den oben genannten Risiken erfolgt durch die Ausgabe, in einer oder mehreren Vorgängen oder auf Dauer, von Wertpapieren, deren Wert und Rentabilität von diesen Risiken abhängig sind. Die Gesellschaft darf solche Risiken durch den Erwerb von Anleihen, die Erteilung von Sicherheiten oder sich auf eine andere Weise verpflichtend, übernehmen. Die Gesellschaft kann über ihre Anleihen verfügen, soweit vom Verbriefungsgesetz erlaubt.

4.2 Die Gesellschaft kann, soweit vom Verbriefungsgesetz erlaubt (i) auf jede Art und Weise, mittelbar oder unmittelbar, Beteiligungen aller Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, erwerben, besitzen oder veräußern, (ii) Aktien, Wertpapieren, Anleihen, Bezugsrechte, Darlehen, Vorauszahlungen, und andere Schuldverschreibungen oder übertragbare Sicherheiten, erwerben, besitzen oder anlegen. Die Gesellschaft kann Sicherheiten erteilen, und ihr Vermögen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften verpfänden, und Wertpapierverleihgeschäfte als Nebengeschäfte durchführen.

4.3 Die Gesellschaft kann Bonds, Anleihen, oder andere Schuldverschreibungen, Zertifikate, Anteile, Optionsscheine oder andere übertragbare Schuldtitel, der Wert und der Zinssatz von welchen von dem Vermögen und der Verpflichtungen der Gesellschaft abhängig sind (die „Instrumente“), ausgeben. Sie kann Darlehen aufnehmen, soweit mit dem Verbriefungsgesetz vereinbar.

4.4 Die Gesellschaft kann Swaps, Derivate, Optionen, unterzeichnen und Rückkäufe, Wertpapierverleihgeschäfte und ähnliche Geschäfte ausüben. Die Gesellschaft kann grundsätzlich jede Art von Verfahren und Instrumente anwenden, für den Zweck ihrer effizienten Managements, einschliesslich Instrumente, die dafür bestimmt sind, sie gegen Risiken vom Währungsumtausch, Zins- oder andere Risiken, zu schützen.

4.5 Die Gesellschaft kann alle rechtliche, kommerzielle und finanzielle Investitionen und Geschäfte ausüben, die für die Durchführung der Verbriefung erforderlich oder nützlich sind.

### **Titel III. - Gesellschaftskapital, Anteile**

#### **Art. 5. Gesellschaftskapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile von je HUNDERFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).

5.2 Die Gesellschaft kann ihre Anteile zurückkaufen, mit Rücksicht auf gesetzliche Beschränkungen.

5.3 Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit erhöht oder herabgesetzt werden, durch Entscheidung des Gesellschafters oder der Gesellschafter, und laut der Bestimmungen dieser Satzung.

#### **Art. 6. Anteile.**

6.1 Alle Anteile sind Namensanteile, und werden im Anteilregister eingetragen, laut Gesetzes. Der Anteilbesitz wird entsprechend der Eintragung im Anteilregister bestimmt. Die Gesellschaft erkennt nur einen Anteilinhaber pro Anteil. Gemeininhaber sollen einen einzigen Vertreter bestimmen.

6.2 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben. Der Tod oder die Auflösung des Alleingesellschafters führt nicht zu der Auflösung, die Liquidation oder ähnliche Verfahren der Gesellschaft.

6.3 Jeder Anteil ermöglicht die Teilnahme an das Gesellschaftsvermögen und Gewinne auf pro-rata Basis.

6.4 Die Anteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar. Übertragungen von Anteilen sollen in einer notariellen oder privaten Urkunde aufgezeichnet werden. Solche Übertragungen werden gegenüber der Gesellschaft und Drittpersonen nur dann wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt werden oder durch dieselbe angenommen werden, in Übereinstimmung mit Artikel 1690 des luxemburgischen Civil Codes.

6.5 Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

6.6 Im Todesfall, ist eine Abtretung von Anteilen des Verstorbenen an Nichtgesellschafter nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, möglich. Dies gilt nicht im Falle der Abtretung an Verwandten, Erben oder überlebende Ehegatten.

### **Titel IV. Rangrücktrittserklärung, Übertragung, und Verbot auf Beschlagnahme des Gesellschaftsvermögens, oder die Insolvenz der Gesellschaft zu beantragen**

#### **Art. 7. Rangrücktrittserklärung, Übertragung.**

7.1 Der Geschäftsführer, oder der Verwaltungsrat kann bestimmen, dass die Rechte der Anleger (wie hiernach definiert) und Gläubiger, in Bezug auf die Zahlungen anderer Anleger und Gläubiger, nachgeordnet werden können.

7.2 Der Begriff „Anleger“ bezieht sich, grundsätzlich und weit ausgelegt, auf alle Anleger der Gesellschaft, die Anteile gezeichnet haben, sowie Schuldverschreibungen, Bonds oder andere Anleihen, Darlehen oder Sicherheiten zugunsten der Gesellschaft gewährt haben.

7.3 Vorbehaltlich Einschränkungen in den Verträgen, die die Gesellschaft unterzeichnet hat (einschliesslich in Bezug auf die Ausgabe von Instrumenten), ist diese berechtigt, ihr Vermögen abzutreten und zu übertragen, unter Vorbehalt einer Entscheidung (i) der Generalversammlung der Gesellschafter oder (ii) des Geschäftsführers, oder des Verwaltungsrates, wobei das zu übertragende oder abzutretende Vermögen identifiziert werden muss.

#### **Art. 8. Verbot auf Beschlagnahme des Gesellschaftsvermögens, oder die Insolvenz der Gesellschaft zu beantragen.**

Jeder Anleger oder Gläubiger der Gesellschaft und jede person, die vertraglich mit der Gesellschaft gebunden ist (die „Vertragspartei“) erklärt sich einverstanden, weder (i) das Vermögen der Gesellschaft in Beschlagnahme zu nehmen, noch (ii) die Insolvenz der Gesellschaft oder ein ähnliches Verfahren gegenüber derselben zu beantragen.

### **Titel V. Verwaltung**

#### **Art. 9. Verwaltung.**

9.1 Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern gewählt werden, verwaltet. Die Gesellschafter bestimmen die Amtsdauer der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sollen nicht unbedingt Gesellschafter werden.

9.2 Jeder Geschäftsführer kann ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden, durch eine Entscheidung des Alleingesellschafters oder der Generalversammlung der Gesellschafter.

#### **Art. 10. Beschlüsse der Geschäftsführer.**

10.1 Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer (Vorstandsmitglieder), werden diese einen Vorstand gestalten.

10.2 Die Geschäftsführer versammeln sich so oft als es die Gesellschaft dies benötigt, oder auf Antrag eines Geschäftsführers, am Ort wie in der Einberufungsbekanntmachung vorgesehen.

10.3 Eine Einberufungsbekanntmachung wird den Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Sitzung versandt, es sei denn, es bestünde Dringlichkeit, und in diesem Fall werden die Eigenschaften und die Umstände dieser Dringlichkeit erwähnt.

Keine Einberufungsbekanntmachung ist erforderlich falls (i) alle Vorstandsmitglieder der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind und (ii) sie bestätigen, dass sie von der Agenda der Sitzung Kenntnis haben. Jeder Geschäftsführer kann durch schriftliche Zustimmung auf die Einberufungsbekanntmachung verzichten, und solche Zustimmung kann als Original, Fax oder Email (ohne elektronische Unterschrift) abgegeben werden, oder durch ähnliches Verfahren. Eine Sitzung der Geschäftsführer an einem Ort und zu einer Uhrzeit, die durch vorherigen Beschluss bestimmt wurden, kann ohne Einberufungsbekanntmachung stattfinden.

10.4 Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung durch Vollmacht an einem anderen Geschäftsführer teilnehmen. Die Vollmachtübergabe erfolgt durch Fax oder Email (ohne elektronische Unterschrift) oder durch andere Kommunikationsmittel.

10.5 Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon oder Videokonferenz) teilnehmen, welche es den anwesenden Geschäftsführern erlaubt, andere Geschäftsführer jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden. Eine solche Teilnahme gilt als persönliche Anwesenheit.

10.6 Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

10.7 Beschlüsse (minutes) der Sitzungen des Vorstandes werden durch welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet. Kopien oder Auszüge solcher Beschlüsse, die zwecks Rechtsstreitigkeiten vorgelegt werden, werden von einem Geschäftsführer unterzeichnet.

10.8 Beschlüsse im schriftlichen Umlauf (written resolutions), unterzeichnet durch alle Geschäftsführer, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Fax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

#### **Art. 11. Befugnisse des / der Geschäftsführer.**

11.1 Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit allen Befugnissen ausgestattet, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden. Dem Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, dem Vorstand stehen alle Befugnisse zu, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können.

11.2 Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann die tägliche Geschäftsführung an einer oder mehreren Personen delegieren, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein müssen.

11.3 Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben und zeitlich begrenzt an einer oder mehreren Personen delegieren, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein müssen.

**Art. 12. Vertretung.** Die Gesellschaft wird, in allen Angelegenheiten, durch die Unterschrift ihres einzelnen Geschäftsführers, oder, im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer, durch die Unterschrift eines ihrer Geschäftsführer (allein handelnd), oder durch die Unterschrift einer anderen Person, welcher die Vertretungsvollmacht laut Artikel 11.2 und 11.3 dieser Satzung zusteht, rechtswirksam verpflichtet.

**Art. 13. Haftung des / der Geschäftsführer.** Jeder Geschäftsführer hat keine persönliche Haftung, aufgrund seines Mandates, in Bezug auf eine Verpflichtung, die er rechtsgültig im Namen der Gesellschaft festgelegt hat, unter der Voraussetzung, dass diese Verpflichtung die Satzung und das Gesetz befolgt.

#### **Art. 14. Anteile.**

14.1 Jeder Anteil gilt als eine Stimme.

14.2 Jeder Anteilsinhaber kann an einer Gesellschafterversammlung teilnehmen, ohne Rücksicht auf die Anzahl seiner Anteile.

**Art. 15. Rechte.** Der Anteilsinhaber oder die Gesellschafterversammlung verfügt über alle Rechte, die der Gesellschafterversammlung gemäß des Gesetzes oder dieser Satzung zustehen.

#### **Art. 16. Beschlüsse des einzigen Anteilsinhabers.**

16.1 Beschlüsse des einzigen Anteilsinhabers (Gesellschafter) müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register eingetragen.

16.2 Verträge zwischen der Gesellschaft und dem einzigen Anteilsinhabers müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register eingetragen, es sei denn, solche Verträge beziehen sich auf tägliche Geschäfte der Gesellschaft, die unter üblichen Marktverhältnissen zustande kommen.

#### **Art. 17. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter.**

17.1 Gemeinsame Beschlüsse der Gesellschafter werden mittels Generalversammlung oder im schriftlichen Umlauf (written resolutions) angenommen, unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der Gesellschafter nicht fünfundzwanzig (25) übersteigt. In diesem Fall, erhält jeder Gesellschafter den genauen Wortlaut der Beschlüsse oder Entscheidungen, die getroffen werden müssen, und gibt seine Stimme schriftlich ab. Jede Unterschrift kann auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Fax oder ähnliche Kommunikation gestellt werden.

17.2 Beschlüsse der Gesellschafter sind nur wirksam, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals zugestimmt hat. Jedoch, eine Änderung der Satzung benötigt die Genehmigung der Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

## Titel VII. Geschäftsjahr, Jahresabschluss, Wirtschaftsprüfer, Gewinnverteilung.

**Art. 18. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September eines jeden Jahres.

**Art. 19. Jahresabschluss.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats September, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft erstellt, und der Geschäftsführer oder die Geschäftsführer bereiten eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung vor. Der Jahresabschluss und das Inventar stehen zur Prüfung durch die Gesellschafter im Gesellschaftssitz zur Verfügung.

### **Art. 20. Unabhängige Wirtschaftsprüfer.**

20.1 Der Jahresabschluss wird durch den unabhängigen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) geprüft.

20.2 Der unabhängige Wirtschaftsprüfer wird durch den Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, den Vorstand, ernannt. Seine Amtsdauer wird durch den Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, den Vorstand, bestimmt.

### **Art. 21. Gewinnverteilung.**

21.1 Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschluss hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

21.2 Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

21.3 Der Nettogewinn nach Abzug der gesetzlichen Rücklage kann, durch Beschluss der Generalversammlung, an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/ihrer Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

21.4 Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, oder die Gesellschafterversammlung, kann entscheiden, Abschlagsdividende, auf Basis der Gewinn- und Verlustrechnung, wie vom Vorstand erstellt und die nicht älter als zwei (2) Monate sein muss, auszuzahlen. Solche Gewinn- und Verlustrechnung soll bescheinigen, dass ausreichend Geldmittel zur Verteilung vorhanden sind, unter der Voraussetzung, dass die zu verteilende Geldmittel die Gewinne des letzten Jahres nicht übersteigen, zuzüglich Vortragsgewinnbuchungen und Reserven und abzüglich Vortragsverlustbuchungen und gesetzliche Rücklagen.

## Titel VIII. Liquidation, Auflösung

### **Art. 22. Liquidation, Auflösung.**

22.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein(e) Gesellschafter sein muss(en) und der/die von den Gesellschaftern ernannt wird/werden, die wiederum seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen. Unter Vorbehalt abweichender Bestimmungen, verfügt/verfügen der (die) Liquidator(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen der Gesellschaft.

22.2 Die Liquidationserlöse können an den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihren Anteilen verteilt werden.

## Titel IX. Allgemeine Bestimmungen

**Art. 23.** Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt des Verbriefungsgesetzes und des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

**Art. 24.** Diese Satzung ist auf englisch abgefasst worden, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, hat die englische Version Vorrang.

### *Übergangsbestimmung*

Ausnahmsweise, beginnt das erste Geschäftsjahr am Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2014.

### *Zeichnung und Zahlung*

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

	Anteile	Preis (EUR)	Zahlung (EUR)
Sycamore Luxembourg S.A. ....	100	12.500	12.500
Gesamt: .....	100	12.500	12.500

Alle Anteile wurden zum vollen Betrag von vollständig bezahlt, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

### *Kostenschätzung*

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss, belaufen sich auf ungefähr Neun hundert fünfundachtzig Euro (EUR 985,-).

*Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Die oben benannte Partei, beschließt sofort folgendes:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;
2. Als Geschäftsführer (gérants) werden für eine unbestimmte Dauer folgende Personen ernannt:

Vorstand:

- a) Pascal BRUZZESE, Geschäftsführer, geboren in Esch-sur-Alzette am 7. April 1966, mit beruflicher Anschrift in 48, rue d' Eich, L-1460 Luxembourg.
- b) Fabien WANNIER, Geschäftsführer, geboren in Bern, Schweiz, am 18. Juli 1977, mit beruflicher Anschrift in Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, United Arab Emirates.
- c) Milène BELEM, Geschäftsführer, geboren in Samuel / Soure, am August 13, 1985 mit beruflicher Anschrift in 48, rue d' Eich, L-1460 Luxembourg.
- d) Sylvain KIRSCH, Geschäftsführer, geboren in Luxembourg, am April 8, 1956, mit beruflicher Anschrift in 48, rue d' Eich, L-1460 Luxembourg.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der anwesenden Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version entscheidend sein soll.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49450. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163590/483.

(130199463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Centre Commercial du Mierscherbiërg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 35.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013173949/10.

(130212024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**E.Völker Peinture Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1749 Howald, 19, rue Rudy Herber.

R.C.S. Luxembourg B 64.351.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013173988/10.

(130212317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Hugh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 177.631.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2013 que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Francesco ABBRUZZESE en sa qualité d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Stéphane ALLART, né le 19 février 1981 à Uccle, demeurant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à la fonction d'administrateur unique de la société. Son mandat prendra fin le 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2013174088/17.

(130212875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**C71, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 114.205.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Gérant*

Référence de publication: 2013173966/12.

(130212333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**LVHF Luxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.570.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 septembre 2013 réunie à Luxembourg à 11H00*

Acceptation de la démission des administrateurs:

- La société Durham Management Ltd de son mandat d'administrateur.

- La société LM1 SA de son mandat d'administrateur

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes

- Vincent Tucci

Nomination des administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Pascal ROBINET, administrateur de sociétés, né le 21.05.1950 à Charleville-Mézières (France), demeurant professionnellement au 6, place de Nancy L-1212 Luxembourg.

- Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1968 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 7b, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

Nomination de l'Administrateur-Délégué:

- Vincent Tucci, Administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1968 à moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 7b, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et de l'Administrateur-Délégué prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

Nomination, en remplacement du Commissaires aux comptes, Fiduciary Tucci & Partners SA, RCS B 177770, 7b, rue de bonnevoie L-1260 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013174936/29.

(130213517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Menuiserie Faber & Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6680 Merttert, 35, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 13.622.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2013174941/13.

(130213195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

### **Kelapa Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.777.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean DURAND, dirigeant d'entreprises, né le 24 août 1960 à Besançon (France), demeurant au 3, Impasse Titelive, 2070 La Marsa, (Tunisie);

ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2013;

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «KELAPA CAPITAL».

**Art. 3. Objet social.** La Société a également pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire intégralement les trois cent dix (310) actions comme suit:

Monsieur Jean DURAND, pré-qualifié, trois cent dix actions . . . . .	310
Total des actions: trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur Jean DURAND, dirigeant d'entreprises, né le 24 août 1960 à Besançon (France), demeurant au 3, Impasse Titelive, 2070 La Marsa, (Tunisie).
3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - PARTNERS SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 89.823.
5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 7 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13634. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Releveur p.d. (signé): RECKEN.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163614/249.

(130199820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

#### **Parthus Finance SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.000.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ANTAEUS Capital & Management S.A.", établie et ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175507,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Définitions**

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

### **Titre II. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PARTHUS FINANCE SPF SA" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Titre III. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre V. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée (i) soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, (ii) soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, (iii) soit par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## Titre VI. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## **Titre VII. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## **Titre VIII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## **Titre IX. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## **Titre X. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 20 mai 2015.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "ANTAEUS Capital & Management S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Dominique DELABY, comptable, né à Marcq-en-Barœul (France), le 8 avril 1955, demeurant à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51203, est nommée commissaire de la Société, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. LAC/2013/53467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167722/237.

(130204083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

### **Trading and Sourcing Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.072.

L'an deux mille treize, le cinq novembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois, Trading and Sourcing Company S.A., établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.072 (la "Société"), constituée par acte du notaire, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2326 du 13 décembre 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 juillet 2013 par acte de du notaire, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2276 du 17 septembre 2013.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

(i) l'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs et honoraires conférés au liquidateur.

4 Divers.

(ii) qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et le bureau de l'assemblée, sera enregistrée avec le présent acte.

(iii) que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties comparantes, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, seront aussi enregistrées avec le présente acte.

(iv) qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires représentant la totalité du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée.

(v) que dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires arrête à chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires désigne comme liquidateur Fairland Property Ltd, une société régie par les lois des îles Vierges britanniques, établie et ayant son siège social à Wickams Cay, PO BOX 3161 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au BVI Registrar of Companies sous le numéro 517295 (le "Liquidateur").

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en espèces et/ou en nature sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51615. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169246/72.

(130205827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

---

**Borderline Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.389.

---

*Résolution des actionnaires du 30 juin 2013***Démission d'administrateurs**

Sont acceptées les démissions de M. Rob Drieduite et de Citadelle Corporate Services Sarl de leur fonction d'administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Changement d'adresse d'un administrateur et administrateur-délégué**

L'adresse professionnelle de l'administrateur et administrateur-délégué M. Gerard Ossevoort a changé: 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

**Changement d'adresse du commissaire aux comptes**

Le siège social du commissaire aux comptes Oxford Tax Advisory SA a été déplacé vers l'adresse: 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174600/19.

(130213259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Arctic LES (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 141.823.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg en date du 12 décembre 2013 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013174520/17.

(130213658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Boreana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 78.350.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BOREANA S.A., en liquidation volontaire, ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013174486/16.

(130213350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

---

**Excotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 167.684.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINCONSEIL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44409,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

1) Que la société anonyme "EXCOTECH S.A.", établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167684, (ci-après la "Société"), a été originellement constituée sous la dénomination sociale de "Pathep S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1108 du 2 mai 2012,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean SECKLER:

- en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1336 du 6 juin 2013, contenant le changement de la dénomination sociale en "EXCOLUX S.A."; et

- en date du 5 avril 2013, publié également au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1336 du 6 juin 2013, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

II) Que le capital de la Société s'élève à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III) Que la Société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la Société n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit;

Après avoir énoncé ce qui précède, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la Société est dissoute.

En conséquence de cette dissolution, la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare que:

- l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la Société;

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la Société a été réglé et l'Actionnaire Unique demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la Société est ainsi achevée et que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la Société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-8011 Strasse, 179, route d'Arlon;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

V) Sur base de ces faits le notaire constate la cessation des activités de la société "EXCOTECH S.A." et la déclare comme dissoute.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. HENSCHEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. LAC/2013/51560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163457/63.

(130199212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

#### **Sogesmaint Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.967.

La délégation de signatures sociales a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013175165/10.

(130213840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Star World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 79.772.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAR WORLD S.A.

Référence de publication: 2013175172/10.

(130213109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Sublime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 102.184.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175177/9.

(130213616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 10, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 174.385.

L'an deux mille treize,  
le onze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 09 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 26 février 2013, sous le numéro 473 et page 22658.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 174 385.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent DEMEUSE, employé privé, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Pétange vers Rambrouch et de fixer sa nouvelle adresse au 10, rue du Brill, L-8805 Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Décision de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social se chiffrant à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant ainsi représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Pétange vers la Commune de Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg et DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 10, rue du Brill, L-8805 Rambrouch.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa du même article DEUX (2) aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 2. (Premier alinéa).** «Le siège de la société est établi à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, (Grand-Duché de Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B.D. KLAPP, N. WEYRICH, V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14708. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013163469/61.

(130199236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**NC Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.006.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

RALEIGH HOLDINGS, SA, a société anonyme under Luxembourg law having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, section B, under number 139882,

represented by Mrs Sylvie Lexa, director of companies, residing at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed „ne varietur" by the mandatory of the above party appearing and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party represented as stated hereabove has required the undersigned notary to document the following:

- that RALEIGH HOLDINGS, SA prenamed is the sole partner of NC FINANCE S.à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, section B, under number 133006, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 October 2007, published in the Mémorial C number 2722 on 27 November 2007 (the Company) and amended last by deed of the undersigned notary on 7 December 2012 published in the Mémorial C number 235 on 31 January 2013.

- the Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- that the agenda is as follows:

- 1) To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2) To appoint one or several liquidators and to fix his/their powers.
- 3) Miscellaneous.

The Sole Partner, represented as stated herabove, requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to dissolve and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Partner decides to appoint as liquidator ISIS Group Services Ltd, with its registered office at Palm Grove House, P.O Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs in the British Virgin Islands with BC number 1520050.

*Third resolution*

The Sole Partner decides to give to the Liquidator the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on 10 August 1915 on commercial companies (the "Law") and may execute all acts foreseen by article 145 of the Law without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The Liquidator is dispensed to draw up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period the Liquidator may determine.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the said person, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

RALEIGH HOLDINGS, SA, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 139882, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée „ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante représentée comme dit ci-avant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que RALEIGH HOLDINGS, SA préqualifiée est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée NC FINANCE S.à r.l. avec siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 133006, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2722 du 27 novembre 2007 (la Société) et modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2012 publié au Mémorial C numéro 235 du 31 janvier 2013.

- que la capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- que l'ordre du jour est comme suit:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite, l'associé unique a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur ISIS Group Services Ltd, avec siège social au Palm Grove House, P.O Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs comme BVI Company sous le numéro BC 1520050.

*Troisième résolution*

L'associé unique d'accorder au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 novembre 2013. LAC/2013/53939. Reçu 12,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169839/101.

(130206733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

### **Epuramat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EPURAMAT S.A.", a Luxembourg société anonyme, having its registered office at Rue des Chaux, L-5324 Contern, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109.730, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, dated 28 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1357, page 65133, dated 9 December 2005 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 23 September 2013, not yet published in the Memorial.

The meeting is declared opened at 4.00 p.m. with Mrs Simone Gruber, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Marion Finzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer, Mrs Marion Finzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) To increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred thirty-two Euros and nineteen cents (EUR 6,332.19) from its present amount of ninety thousand five hundred five Euros and sixty-five cents (EUR 90,505.65) to ninety- six thousand eight hundred thirty-seven Euros and eighty-four cents (EUR 96,837.84), by creating and issuing two hundred sixty-five thousand fifty-six (265,056) new B class shares (the "New Shares"), without par value, and with a share premium of nine hundred ninety-three thousand six hundred sixty- seven Euro and eighty-one cents (EUR 993,667.81), being issued on the same terms and conditions as the existing B class shares of the Company and to be issued fully paid up at par by way of contribution in cash.

Subscription and payment for the New Shares.

2) To amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles to reflect the capital increase referred to above.

3) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance- list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That 66,33% of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that they have been duly convened by the directors of the Company by registered letter on 21 October 2013.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred thirty-two Euros and nineteen cents (EUR 6,332.19) from its present amount of ninety thousand five hundred five Euros and sixty-five cents (EUR 90,505.65) to ninety-six thousand eight hundred thirty-seven Euros and eighty-four cents (EUR 96,837.84), by creating and issuing two hundred sixty-five thousand fifty-six (265,056) new B class shares (the "New Shares"), without par value, and with a share premium of nine hundred ninety-three thousand six hundred sixty-seven Euro and eighty-one cents (EUR 993,667.81), being issued on the same terms and conditions as the existing B class shares of the Company, and to be issued fully and paid up as follows:

*Subscription and payment*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to accept and approve the subscription by Brasspoint Trading Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ("Brasspoint"), represented by Mrs Simone Gruber, prenamed, by virtue of a proxy given October 2013, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Brasspoint declared to subscribe for the New Shares without par value at a total amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) out of which six thousand three hundred thirty-two Euros and nineteen cents (EUR 6,332.19) are allocated to the share capital and nine hundred ninety-three thousand six hundred sixty-seven Euro and eighty-one cents (EUR 993,667.81) are allocated to the Special Reserve B.

The amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is thus at the disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

« **5.1. Corporate capital.** The corporate capital is set at ninety-six thousand eight hundred thirty-seven Euros and eighty-four cents (EUR 96,837.84), represented by one million two hundred and ninety-seven thousand seven hundred and fifty (1,297,750) Common Shares, three hundred twenty-four thousand four hundred fifty (324,450) A Class Shares and two million four hundred thirty-one thousand two hundred eighty-nine (2,431,289) B Class Shares, without par value, fully paid up.»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dreizehnten Oktober.

Vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, bei dem die vorliegende Originalurkunde hinterlegt wird,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "EPURAMAT S.A." abgehalten, einer société anonyme, mit Gesellschaftssitz in Rue des Chaux, L-5324 Contern, Großherzogtum Luxemburg (die "Gesellschaft") und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 109.730, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, am 28. Juli 2005 und deren Satzung am 9. Dezember 2005 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") unter der Nummer 1357, Seite 65133, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch den Notar Maître Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, durch eine am 23. September 2013 aufgenommene und noch nicht im Mémorial veröffentlichte Urkunde.

Die Versammlung wurde um 4 eröffnet mit Frau Simone Gruber, Anwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg als Vorsitzenden, die Frau Marion Finzi, Juristin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, zum Schriftführer ernannt.

Zum Stimmenzähler wird gewählt die Frau Marion Finzi, Juristin, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Das Büro der Versammlung wird als einberufen erklärt, sodann stellt der Vorsitzende fest und beauftragt den Notar, Folgendes festzustellen:

(i) Dass die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte umfasst:

*Tagesordnung:*

1) Das Gesellschaftskapital zu erhöhen um einen Betrag von sechstausenddreihundertzweiunddreißig Euro und neunzehn Cents (EUR 6.332,19) vom gegenwärtigen Betrag von neunzigtausendfünfhundertfünf Euro und fünfundsechzig Cents (EUR 90.505,65) auf sechsundneunzigtausendachthundertsiebenunddreißig Euro und vierundachtzig Cents (EUR 96.837,84) durch die Bildung und Ausgabe von zweihundertfünfundsechzigtausendsechshundertfünfzig (265.056) neuen Klasse-B-Aktien (die "Neuen Aktien"), ohne Nennwert, zusammen mit einer Kapitalrücklage in Höhe von neunhundertdreißigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro und einundachtzig Cents (EUR 993.667,81), auf die dieselben Bedingungen Anwendung finden, wie auf die bereits ausgegebenen Klasse-B-Aktien, und die vollständig durch Bareinlage eingezahlt und ausgegeben werden.

Zeichnung und Einzahlung der Neuen Aktien.

2) Den ersten Absatz des Artikels 5.1 der Satzung der oben genannten Kapitalerhöhung entsprechend abzuändern.

3) Sonstiges.

(ii) Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Nummern ihrer Aktien aus der Anwesenheitsliste hervorgehen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und durch die Mitglieder des Büros der Versammlung zu unterzeichnen ist, wird vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

(iii) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre nach Paraphierung "ne varietur" durch die erschienenen Parteien, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt werden.

(iv) Dass 66,33% des Gesellschaftskapital, das auf der Versammlung anwesend oder vertreten wird, und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie nach rechtzeitiger Ankündigung dieser Versammlung Kenntnis der Tagesordnung hatten und, dass sie ordnungsgemäß einberufen wurden von den Geschäftsführern der Gesellschaft per Einschreibbrief am 21. Oktober 2013.

(v) Dass die Versammlung ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann:

Dann fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, das Gesellschaftskapital zu erhöhen um sechs-tausenddreihundertzweiunddreißig Euro und neunzehn Cents (EUR 6.332,19) vom gegenwärtigen Betrag von neunzig-tausendfünfhundertfünf Euro und fünfundsechzig Cents (EUR 90.505,65) auf sechsundneunzigtausendachthundertsiebenunddreißig Euro und vierundachtzig Cents (EUR 96.837,84) durch die Bildung und Ausgabe von zweihundertfünfundsechzigtausendsechshundertfünfzig (265.056) neuen Klasse-B-Aktien (die "Neuen Aktien"), ohne Nennwert, zusammen mit einer Kapitalrücklage in Höhe von neunhundertdreißigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro und einundachtzig Cents (EUR 993.667,81), auf die dieselben Bedingungen Anwendung finden, wie auf die bereits ausgegebenen Klasse-B-Aktien, und die vollständig durch Bareinlage eingezahlt und ausgegeben werden:

*Zeichnung und Zahlung*

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, die Zeichnung durch Brasspoint Trading Limited, einer limited company gegründet und bestehend nach dem Recht der British Virgin Islands mit Gesellschaftssitz in Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ("Brasspoint"), vertreten durch Frau Simone Gruber, vorgeannt, durch Vollmacht vom Oktober 2013, welche vom Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wird und vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Brasspoint erklärt, die Neuen Aktien ohne Nennwert für einen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) zu zeichnen, von denen sechstausenddreihundertzweiunddreißig Euro und neunzehn Cents (EUR 6.332,19) dem Gesell-

schaftskapital zugewiesen werden und neunhundertdreiundneunzigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro und einunddachtzig Cents (EUR 993.667,81) der Klasse-B besondere Rücklage zugewiesen werden.

Die Summe von einer Million Euro (EUR 1.000.000,-) stand der Gesellschaft zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen worden ist.

#### *Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, den ersten Absatz des Artikels 5.1 der Satzung den vorangegangenen Beschlüssen entsprechend abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **5.1. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechsundneunzigtausendachtundhundertsebenunddreißig Euro und vierundachtzig Cents (EUR 96.837,84), eingeteilt in eine Million zweihundertsebenundneunzigtausendsiebenhundertfünfzig (1.297.750) Stammaktien, dreihundertvierundzwanzigtausendvierhundertfünfzig (324.450) Klasse-A-Aktien und zwei Millionen vierhunderteinunddreißigtausendzweihundertneunundachtzig (2.431.289) Klasse-B-Aktien, ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind."

#### *Kosten*

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr zweitausend fünfhundert Euro (EUR 2.500,-) geschätzt.

#### *Erklärung*

Der Notar, der die vorliegende Urkunde errichtet, erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind und bezeugt deren Erfüllung hiermit ausdrücklich.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand weitere Punkte zur Diskussion durch die Versammlung vorbringt, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber diese Urkunde in Luxemburg, am zum Beginn dieses Dokuments genannten Tage, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nachdem die Urkunde den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Adresse bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die erschienenen Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde unterschrieben.

Signé: Gruber, Finzi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14558. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013164824/181.

(130201523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

### **RCS Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.337.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de l'associé unique, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013174323/15.

(130212321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**REA Group European Production Center, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.539.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013174326/10.

(130212659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**PWAccounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 173.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174313/10.

(130212070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**IF-Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 142.493.

L'an deux mille treize, le trente-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IF-Finance", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.493, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2696 du 5 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Cécile PONCELET, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael DUVAL, employé, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas et modification corrélative du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

2. Modification subséquente des adresses professionnelles des administrateurs, Président du Conseil d'Administration, administrateur-délégué et commissaire aux comptes de la Société, qui seront à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

3. Toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social de la Société vers L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence de ce qui précède les adresses professionnelles des administrateurs, Président du Conseil d'Administration, administrateur-délégué et commissaire aux comptes de la Société, qui seront à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Cécile PONCELET, Michael DUVAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2013. Relation GRE/2013/4416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2013163561/64.

(130199183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**ERIC TRIOL CONSULTING, en abrégé ETC, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Cavalux S.à r.l.).**

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.396.

L'an deux mille treize.

Le quatorze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Eric TRIOL, gérant de société, né à Mont-Saint-Martin, (France), le 19 décembre 1966, demeurant à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "CAVALUX S.à R.L." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg n° B 136.396, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 678 du 19 mars 2008.

Le comparant Eric TRIOL est ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale en "ERIC TRIOL CONSULTING, en abrégé ETC".

2. Modification subséquente de l'article deux des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

3. Modification de l'objet social et en conséquence de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet le négoce de tous produits ainsi que la prestation de tous services administratifs et commerciaux, à l'exclusion de toute activité spécialement réglementée par la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel, ainsi qu'à certaines professions libérales.

Elle a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

D'une manière générale, la Société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

II.- Monsieur Eric TRIOL, préqualifié, est le seul et unique associé de la Société.

III.- Dès lors, l'associé unique peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société.

IV.- Dans ces conditions, l'associé unique prend les résolutions suivantes en assemblée générale extraordinaire:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "ERIC TRIOL CONSULTING, en abrégé ETC".

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article deux des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "ERIC TRIOL CONSULTING, en abrégé ETC"."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet le négoce de tous produits ainsi que la prestation de tous services administratifs et commerciaux, à l'exclusion de toute activité spécialement réglementée par la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel, ainsi qu'à certaines professions libérales.

Elle a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

D'une manière générale, la Société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 850,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, Nous notaire avons signé la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2013. Relation GRE/2013/4619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013168108/72.

(130205408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

**TPL Aschersleben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.095.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013175213/12.

(130213671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**VieGuarantee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.411.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société VIEGUARANTEE S.A..

Maître Tom Berend

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013175238/14.

(130213458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**3B4Sports S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 74.400.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.018.

**EXTRAIT**

Suite à une assemblée générale tenue en date du 10 décembre 2013, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- démission, avec effet immédiat, de M. Michael Goosse et Halsey S.à r.l. en tant qu'administrateurs de Classe A de la Société ainsi que la démission de M. Philippe Blatter en tant qu'administrateur de Classe B de la Société;

- nomination, avec effet immédiat, de M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et de Mme Jana Oleksy, née le 10 octobre 1964, à Levice, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de Classe A de la Société, jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société de l'exercice social clos au 31 décembre 2013;

- nomination, avec effet immédiat, de M. Wolfgang Streit, né le 24 novembre 1969, à Cologne, Allemagne, ayant son adresse privée au 14, Mägeristrasse, 6318 Walchwil, Suisse, en tant qu'administrateur de Classe B de la Société, jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

En conséquence de ce qui précède, au 10 décembre 2013, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Xavier Robert - administrateur de Classe A
- Christophe Gammal - administrateur de Classe A
- Davy Beaucé - administrateur de Classe A
- Daphné Charbonnet - administrateur de Classe A
- Jana Oleksy - administrateur de Classe A
- Wolfgang Streit - administrateur de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013175265/31.

(130213358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Tramade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 41, rue Siggy Vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 57.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013175228/11.

(130213749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**TPL Neckarsulm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.750.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013175223/12.

(130213674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Tasty Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.985.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 décembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Marie-Anne Back
- Sébastien Coyette
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013175196/18.

(130213136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Würzburg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.857.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2013:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Alfonso GARCIA, 5, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, Monsieur Denis NOHARET, 116, Rue Vatel, F- 34070 Montpellier et Monsieur Jean-Christophe BOUCHARD, 5, Rue de Chaillot, F- 75116 Paris en remplacement de Mademoiselle Danielle SCHULLER, 38, Boulevard Joseph II, L-1840

Luxembourg, Monsieur Enzo LIOTINO, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et Monsieur Raul MARQUES, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013175258/18.

(130213398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Widr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.349.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société WIDR S.A.R.L. en date du 31 octobre 2013 à 09h10*

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris la décision suivante:

1. Démission en qualité de gérant en date du 10/09/2013 de Christophe HENRY, demeurant à F-57000 Metz; 11B rue des Clercs.

2. L'Assemblée décide d'accepter le transfert du siège social de la société WIDR s.à.r.l. de L-1630 Luxembourg, 20 rue Glesener à l'adresse. L-2560 Luxembourg Luxembourg, 12 rue de Strasbourg.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

WIDR SARL

Représenté par Michel TOMASELLA

Gérant

Référence de publication: 2013175253/18.

(130213584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Leonardolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.750,00.**

Siège social: L-9638 Winseler-Pommerloch, 26, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 158.062.

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre,

Par devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît:

Bernard Annet, né à Bastogne (Belgique), le 17 avril 1959, demeurant au 42, La Campagnette, B-6900 Marche-en-Famenne, Belgique.

Le comparant est l'associé unique de la société Leonardolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital de EUR 23 750 (vingt-trois mille sept cent cinquante euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros), 50 (cinquante) parts sociales B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales C d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158 062 (la «Société»), constituée suivant en acte reçu par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 décembre 2010, publié au Mémorial C du 1 mars 2011 numéro 403, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 décembre 2012 par devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Grand-Duché de Luxembourg, et publié au Mémorial C sous le numéro 684 du 20 mars 2013.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de changer la date de clôture du 31 mars au 31 décembre.

En conséquence de la décision ci-dessus, il est décidé que l'année sociale commencée le 1<sup>er</sup> avril 2013 se terminera le 31 décembre 2013.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 19.** «L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année».

*Troisième résolution*

Il est décidé d'ajouter aux statuts de la société l'article suivant:

**Art. 13.3.** «Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à une ou plusieurs personnes (membres du conseil de gérance ou non) ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération».

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de mettre fin aux fonctions de gérant de Monsieur Alfred Fank, né le 3 janvier 1965 à Prüm, Allemagne, demeurant professionnellement au 26, route de Bastogne, L-9638 Winseler - Pommerloch, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2013.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentaire, le présent acte, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Annet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013163635/62.

(130199288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**A&T Equity, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.756.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"FCS Gestion, SICAV-SIF SCA", having its registered office at 2, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, registered with the trade and register companies of Luxembourg under section B number 156.197, (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 23<sup>rd</sup>, 2013.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "A&T Equity", having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 29<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2799 on December 21<sup>st</sup>, 2010,

registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 156.756 (the "Company").

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed capital of the Company is set six million twenty thousand US Dollars (USD 6,020,000.-), represented by six thousand twenty (6,020) shares having a nominal value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) per share, entirely subscribed and fully paid up.

Being the Sole Shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder and that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as aforesaid, gives discharge to the members of the Board of Managers of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the Sole Shareholder.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"FCS Gestion, SICAV-SIF SCA", ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, immatriculée près du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 156.197 ("l'Associée Unique"),

représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est l'associée unique de "A&T Equity", ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2799 le 21 décembre 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 156.756 (la «Société»).

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la Société est de six millions vingt mille dollars US (USD 6.020.000.-) représenté par six mille vingt (6.020) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Associé Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associée Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Associée Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par la partie comparante, représentée comme ci-avant aux membres du Conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à son siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/11/2013. Relation: LAC/2013/50162. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 25/11/2013.

Référence de publication: 2013163872/100.

(130200189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

#### **EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 411.318,38.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

#### EXTRAIT

En date du 4 novembre 2013, l'associé de la Société, PEP EDU Holdings LLC, a transféré à Mme Jeanette Alvina Gooding, née le 14 octobre 1960 à Cardiff, Royaume-Uni, demeurant à 6 Renshaw Court, 157 Church Road Wimbledon SW19 5AQ, Royaume-Uni:

- 44 802 parts sociales ordinaires B;
  - 6 400 parts sociales de préférence de classe D;
  - 6 400 parts sociales de préférence de classe E;
  - 6 400 parts sociales de préférence de classe F;
  - 2 373 parts sociales préférentielles; et
  - 1 part sociale différée G
- qu'il détenait de la Société.

Suite à ce transfert l'associé de la Société, PEP EDU Holdings LLC, détient de la Société:

- 14 874 495 parts sociales ordinaires A;
- 675 073 parts sociales ordinaires B;
- 14 874 495 parts sociales différées C;
- 2 221 363 parts sociales de préférence de classe D;
- 2 221 363 parts sociales de préférence de classe E;
- 2.221 363 parts sociales de préférence de classe F;

- 121 572 parts sociales préférentielles; et
- 5 parts sociales différées G.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013175312/32.

(130213833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**The Ark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6786 Grevenmacher, 3, rue Joseph Hurt.

R.C.S. Luxembourg B 107.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The ARK S.à r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2013175190/11.

(130213377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Tamana Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TAMANA HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013175195/11.

(130213797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**T.S.G. Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 93.857.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 décembre 2013 que:

- Ont été élus administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2018:

\* Monsieur Gilles MOREY, né le 18 février 1949 à Lunéville (France), demeurant au 73, Chemin du Sétif, CH-1269 Bassins (Suisse);

\* Madame Emilie TISSOT, née le 20 octobre 1989 à Dôle (France), demeurant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg; et

\* Monsieur Stéphane ALLART, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

- Le mandat de Messieurs Benoît BAUDUIN, Luc GERONDAL et Olivier LIEGEOIS en tant qu'administrateur n'a pas été renouvelé.

- Monsieur Olivier DEDOBBELEER, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg a été élu commissaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

- Le mandat de REVICONSLT S.à r.l. en tant que commissaire n'a pas été renouvelé.

- Le siège social de la société a été transféré au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175180/26.

(130213286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Tea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.470.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2013175198/12.

(130213283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Staco International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.325.

---

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 février 2013 les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur KUBIAK-NEUMANN Fabrice, né le 14 octobre 1974 à Creutzwald (France), demeurant 90, rue de Queleu, F-57070 METZ de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;

- Nomination au poste d'administrateur de Madame CHENILYER ROSELYNE, née le 9 avril 1960 à Troyes (France), demeurant 4c, rue de la Pierre Hardie, F-57 000 METZ, au poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat. Elle terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Luxembourg, le 13 février 2013.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2013175170/16.

(130213726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**Zuang Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.860.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175264/10.

(130213820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---

**XLS-Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.109.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175262/9.

(130213702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

---